

Don du citoyen Despages, qui offre le montant de son office, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Despages, qui offre le montant de son office, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 591;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20912_t1_0591_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

o

Les citoyens de la commune d'Ailly, département du Calvados, ont fait don pour nos frères d'armes de bas, de chemises, souliers et des draps (1).

p

Les citoyens et la Société populaire de la Roche-sur-Seine, ci-devant la Roche-Guyon, ont déposé sur l'autel de la patrie, 90 marcs 9 onces 5 gros d'argenterie, et une très grande quantité de cuivre, plomb et fer. Ils ont fait don, pour nos frères d'armes, de 12 draps, 42 paires de souliers, 8 paires de bas, 52 chemises, 102 couvertures, 12 paquets de vieux linge, 6 cols (2).

q

La commune de Verneuil apporte du plomb et du cuivre pour terrasser les tyrans (3).

r

Le président du Comité de surveillance de Vautrimont, ci-devant Saint-Laurent près Mézières, département des Ardennes, annonce à la Convention que les habitans de cette commune viennent d'ajouter aux dons qu'ils ont déjà fait : 110 chemises et une paire de bas qui vont être déposés au district de Libreville. Cette commune, dit-il, quoique pauvre par l'infertilité de son territoire, ne le cèdera jamais à aucune autre en patriotisme ; elle invite la Convention à travers son poste (4).

t

La Société populaire de Cannes fait don de 240 chemises, 58 paires de souliers et 146 marcs d'argenterie. Elle invite la Convention à rester à son poste (5).

7

Le citoyen Despages fait don à la patrie du montant de son office (6).

8

Les jeunes républicains de la section du Bonnet-Rouge déposent l'offrande de leurs épargnes (7).

- (1) B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).
 (2) B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1228; Débats, n° 557, p. 163; Mon., XX, 93.
 (3) J. Sablier, n° 1228.
 (4) B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).
 (5) J. Sablier, n° 1228.
 (6) P.V., XXXIV, 272.
 (7) P.V., XXXIV, 273. B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

9

La veuve et les enfans de Vanlerberghe, de la commune de Bailleul (1), font don de la commission de greffier de la ci-devant maréchaussée de Flandres (2).

10

Bonnet (père de famille, serrurier à Issoudun (3) fait don de ses anciennes lettres de maîtrise de serrurerie (4).

11

Le préposé de l'agence nationale des poudres et salpêtres annonce le don de 18 livres (5) de salpêtre par les sans-coulottes de Beauvais (6).

12

Antoine-François Couchoud, de Ternay, fait don de son office de notaire (7).

13

Le bataillon de l'Union, du Bas-Rhin, offre 1.529 liv. (8) en assignats, en un bon de la poste (9).

14

Plusieurs élèves, conduites par leur institutrice, déposent 118 l. 3 sols (10).

15

D'autres élèves déposent 104 liv. 8 sols (11).

- (1) B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).
 (2) P.V., XXXIV, 273.
 (3) Mon., XX, 107.
 (4) P.V., XXXIV, 273.
 (5) Cent milliers par le district, d'après Mon. XX, 107; J. Sablier, n° 1228; J. Perlet, n° 555.
 (6) P.V., XXXIV, 273.
 (7) P.V., XXXIV, 273. B⁴ⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 107.
 (8) P.V., XXXIV, 273. P. S. d'une lettre de Gossuin au C. des procès-verbaux (C 297, pl. 1019, p. 20).
 (9) P.V., XXXIV, 290.
 (10) P.V., XXXIV, 273. D'après le P.V., XXXIV, 290, c'est l'institutrice qui a déposé cette somme, tandis que « de jeunes citoyennes, vêtues en Liberté, ont donné 26 liv. en assignats ».
 (11) P.V., XXXIV, 273.